

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 150

Artikel: Les femmes et la chose publique

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

reux effort pour entraver un mouvement qui pourrait fort bien être imité ailleurs. Elle va donc se mettre à l'œuvre dans la « libre » Amérique. Mais pour toute propagande il faut des fonds. Et l'on pense bien que la Fédération subit le sort commun : elle est en déficit ; c'est ce qu'en terminant le secrétaire-trésorier n'a pas manqué de rappeler à l'Assemblée !

E. F.-N.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Au début de la session — la dernière avant la réélection des Chambres — les deux présidents ont fait l'éloge funèbre de leurs collègues décédés : M. Jean Sigg aux Etats et M. Rellstab au National.

L'ordre du jour comportait à peu près les mêmes sujets dans les deux salles : Discussion du rapport de gestion du Conseil Fédéral, déjà commencée en été ; crédits pour parer à la crise industrielle, différences à régler à propos de la loi des droits d'auteur ; initiative concernant la perception d'un prélèvement sur la fortune.

Le rapport de gestion n'a guère suscité que les critiques traditionnelles de députés, qui tiennent à démontrer à la galerie combien ils servent leur parti, et se font valoir avant les élections. Le Département des Finances a bouclé ses comptes avec un solde négatif de 104 millions. Un grand discours de son chef n'a pas ouvert d'horizon nouveau. De méchantes langues disent qu'on se serait trompé de tiroir et aurait apporté au National le rapport relatif au budget futur, au lieu de celui exposant la gestion passée ! Les journalistes sont restés à peu près seuls à l'écouter.

Une chose est certaine, c'est qu'il n'existe pas en Suisse de fonctionnaires plus surveillés et plus critiqués que nos conseillers fédéraux. Voyez plutôt : Interpellation socialiste par la bouche de M. Reinhard, sur l'élévation du droit d'entrée sur les pommes de terre étrangères de fr. 1.50 par 100 kilogs. Interpellation de M. Minger (parti paysan) sur la protection absolument inefficace de la culture indigène de ce tubercule, culture qu'on réclamait à grands cris pendant la guerre. Réclamations des consommateurs de vin contre la convention commerciale hispano-suisse, qui prélèverait des droits trop forts. Reproches amers de la part des représentants de cantons viticoles, parce que la protection à laquelle ont droit nos propres vignobles est insuffisante !...

L'hiver s'annonce très mal quant à l'exportation de nos marchandises. Une industrie après l'autre vient implorer le secours de la Confédération, et on ne peut refuser aux uns ce qu'on a accordé à d'autres, d'autant plus qu'il est beaucoup plus moral d'enrayer le chômage en facilitant le travail, que d'assister les chômeurs. Ainsi on allouera 5 millions aux éleveurs de bétail, 6 millions à l'industrie horlogère et 5 millions à la broderie en Suisse orientale.

Un nouveau crédit de 50 millions est ouvert au Conseil Fédéral pour aide au chômage, soit 35 millions pour travaux à faire exécuter, et 15 millions pour l'assistance proprement dite. Une allocation spéciale pourra être versée aux chômeurs, comme l'année dernière, pour subvenir aux achats exceptionnels de l'automne et de l'hiver : 30 francs au maximum pour un célibataire, avec augmentation pour chaque personne à la charge du chômeur. La Confédération supportera la moitié des frais. Différentes demandes sont adressées au Conseil Fédéral au profit

d'enfants de chômeurs qui courent le danger d'être sous-alimentés, d'apprentis et de jeunes gens sans travail à la sortie de l'école, et du devoir de développer de plus en plus les offices d'orientation professionnelle, car c'est la profession bien choisie qui « fait le bonheur de la vie. »

La loi fédérale sur les droits d'auteur a enfin terminé sa course de balle de tennis au Palais Fédéral. Heureusement pour nos auteurs que c'est la décision du Conseil des Etats, soutenue fortement par M. de Dardel au National, qui l'a emporté. Il s'agissait de savoir si un auteur resterait ou non propriétaire d'une œuvre éditée — théâtre ou musique, par exemple — au point de vue financier, et si la liberté lui serait réservée d'en interdire la représentation au cas où les conditions d'exécution porteraient préjudice à l'œuvre. Nous ne partageons pas les craintes des sociétés d'amateurs ou de bienfaisance de se voir refuser le droit d'exécution des pièces, ou de ne l'obtenir qu'à des prix exorbitants. La concurrence est grande et nos auteurs seront trop heureux de se savoir joués, de se faire connaître, pour accumuler les difficultés. Et nous demandons le respect de la propriété intellectuelle aussi bien que de toute autre. Cette protection a du reste une portée internationale ; déjà nos auteurs étaient menacés de boycottage de la part de sociétés étrangères, si le projet primitif avait été voté.

Le rapport de M. Motta sur la S. d. N. a réveillé l'opposition socialiste. M. Graber réclame la nomination des délégués par l'Assemblée fédérale ou par le peuple, et M. Platten demande que la Suisse sorte de cette entreprise d'assurance mutuelle des vainqueurs ! M. Motta démontre que les résultats obtenus jusqu'ici en faveur de la paix sont déjà très appréciables, que la S. d. N. se développera et comprendra tôt ou tard l'Allemagne et la Russie. Son rapport est adopté par une forte majorité. Il ressort toutefois de chacune de ces discussions que le peuple suisse attend de l'influence de la Société des Nations, non pas un *statu quo*, mais une réduction sérieuse des armements.

Le gros morceau de la session, qui met d'ailleurs tous les esprits en fermentation en ce moment, ce fut l'initiative socialiste pour la perception d'un prélèvement sur les fortunes dépassant 80.000 francs, dans le but de constituer un fonds pour l'assurance-vieillesse. Ce prélèvement entraîne de si graves dangers économiques, en ce moment de crise, que le Conseil des Etats l'a repoussé à l'unanimité. Au National, la discussion a été plus vive, il fallait s'y attendre ; mais il semble presque que les socialistes aient reconnu qu'une mesure aussi hardie contre les entreprises industrielles pourrait avoir des répercussions financières désagréables jusque dans leurs rangs. Certains d'entr'eux parlaient sans grande conviction. M. Platten, l'enfant terrible, a avoué que l'opération renouvelée à deux ou trois reprises conduirait à la socialisation de la production. Un contre-projet de M. Schär, de Bâle, de ne toucher que les personnes physiques par un prélèvement ne dépassant pas les 10 % de la fortune, pour aider à couvrir les dettes fédérales, a été repoussé. Enfin les représentants du peuple ont recommandé le rejet de l'initiative par 129 voix contre 48 (socialistes, communistes et MM. Baumann, Enderli et Willemin). Nous reparlerons plus en détail de cette importante question dans un article spécial.

Le Conseil des Etats a avancé d'un petit pas dans la question des assurances sociales. On décide de porter le premier effort sur l'assurance-vieillesse, urgente entre toutes. Une proposition de M. Musy, en dernière heure, de ne consacrer aux assurances sociales qu'une somme fixe de 40 millions du revenu de l'impôt sur le tabac, et de réserver un excédent probable à d'autres dépenses, a forcé à renvoyer encore la votation à la

séssion de décembre, de même que le projet de MM. Usteri et Schopfer, de mettre dès à présent une somme de 15 millions à la disposition des vieillards jusqu'au moment où l'assurance sera organisée. Ce projet, on s'en souvient, avait été repoussé par le Conseil Fédéral.

M. Klöti, le premier président socialiste au Conseil National, a pris congé de ses collègues en les remerciant de leur collaboration. Nous croyons que tous les partis lui rendent le témoignage d'une direction intelligente et ferme et d'une parfaite impartialité dans les débats. Et maintenant, nous attendons de voir à qui notre Souverain confiera, sans nous consulter, la représentation de la population tout entière.

A. LEUCH-REINECK.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Nouvelles des Sections.

BALE. — Avant de reprendre le travail interrompu par la période des vacances, je voudrais jeter un coup d'œil sur l'activité de l'hiver dernier. Nos déléguées nous ont rendu compte des séances de l'Assemblée de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, ainsi que de celle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. La votation populaire de Genève et le Congrès de Berne ont également alimenté nos entretiens. M^{lle} Pauly a su évoquer de façon très vivante ce qui s'est passé à Genève et nous a ainsi reportés aux beaux jours de notre propagande de Bâle, si vite reléguée dans l'ombre par la réaction à laquelle nous devons la loi sur le célibat des maîtresses d'école. M^{lle} Zellweger a répété sa conférence de Berne pour celles qui n'avaient pu assister au Congrès. — C'est également à celui-ci qu'on doit faire remonter l'inspiration de la conférence que M^{me} Schultz-Bascho, docteur en médecine, a donnée, à l'instigation de notre Société et de la Frauenzentrale, devant un très nombreux auditoire, sur le *Rôle pédagogique du médecin*. M^{me} Schultz a parlé des relations du médecin avec l'enfant dès le jour de sa naissance, mais elle a surtout insisté sur la question brûlante de l'éducation sexuelle. La discussion qui suivit a montré tout ce que la conférencière avait déjà fait pour éclairer les femmes sur ce sujet si actuel. Nous nous proposons de continuer dans ce domaine un travail qui nous paraît être de haute importance. — Nous avons aussi invité M^{me} Dr Leuch à nous entretenir de la question de l'assurance maternelle, que les Chambres fédérales vont être bientôt appelées à traiter. Enfin, la loi bâloise sur les auberges a donné lieu à une communication de M. Hasler, gérant de l'Hôtel de la Croix-Bleue. D'accord avec la Ligue des Femmes abstinences, nous avons présenté une requête concernant ce projet de loi, et nous étions curieuses de savoir le résultat de notre démarche. Nos demandes n'ont été prises en considération que dans une bien faible mesure. Pourtant, en jetant un regard sur le passé, M. Hasler a essayé de nous persuader que nous avions le droit de nous réjouir du chemin parcouru. — A l'Assemblée générale du 31 janvier, M^{me} Vischer-Alioth a parlé de façon très captivante de *la Femme dans la politique*. La réunion a malheureusement été assombrie par la démission de M^{lle} Gerhard, présidente et fondatrice de notre Société, qu'elle a su si admirablement conduire et représenter à l'époque difficile de ses débuts. Sans le vouloir, elle nous a fourni la preuve de l'excellent travail accompli par elle, dans son rapport sur les premières cinq années de notre existence. Nous sommes d'ailleurs sûres que M^{me} Vischer-Alioth, notre nouvelle présidente, ne prendra pas moins à cœur le progrès de notre cause. La tâche ne sera pas facile. Il s'agit de travailler dans le silence à une meilleure estimation de la personnalité féminine, tant dans la vie publique que privée, à éveiller chez les femmes le sentiment de leur responsabilité en même temps que de leur propre valeur, et à faciliter leur adaptation toujours plus efficace aux nécessités de la vie collective.

C. D.

* A travers les Sociétés Féminines *

Genève. — *Union des Femmes*. — Si ce n'est qu'en octobre que l'activité de notre Société commence à se manifester publiquement, dès septembre déjà le Comité est à la brèche pour préparer les travaux de l'hiver et jeter les bases de tout ce qui fera la vie de l'Union durant les huit à neuf mois à venir. Et cette vie sera remplie, les membres qui ont assisté à l'Assemblée générale d'automne, le 19 octobre, ont pu s'en convaincre, en entendant M^{lle} Meyer énumérer les projets du Comité: direction du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, cours pratique de discussion et de conférence par M^{lle} Gourd, probablement cours sur quelques questions financières, séance d'orientation avant la votation du 3 décembre sur le prélèvement sur la fortune, enquête sur les logements insalubres, enquête sur les salaires dans la couture à domicile et unification des conditions d'apprentissage de la couture en atelier, suppression des pourboires dans l'hôtellerie (ceci en collaboration avec la L. S. A.), chômage, — sans parler de l'activité des Commissions spéciales. On a encore entendu à cette Assemblée le compte rendu des journées de l'Alliance à Lausanne, présenté par M^{lle} Gourd, et un exposé par M. Jean Brocher des buts que poursuit la Société du Cinéma populaire, exposé qu'ont illustré de la façon la plus captivante quelques très beaux films de voyage. — Au thé de membres d'octobre, le premier de la saison, M^{me} Picot-Lasserre avait donné lecture de plusieurs fragments de Pierre Hamp concernant spécialement les femmes.

E. Gd.

Lausanne. — *Foyer féminin et Restaurant sans alcool « la Clé »*. — Ces deux restaurants, non pas jumeaux, puisque le Foyer féminin a un droit d'aînesse incontestable sur « la Clé », née seulement en 1920, mais voisins, installés tous deux l'un au-dessus de l'autre dans la vieille maison de la rue de Bourg, ont vu leur destinée se marquer fort différente dans les premiers temps de leur vie commune, le Restaurant sans alcool absorbant beaucoup de l'activité de son frère aîné, réussissant mieux que lui dans l'organisation de petits repas, déjeuners et thés, recevant les suffrages de la jeunesse scolaire, et parvenant dès sa première année d'existence à servir en moyenne 129 repas par jour (38.927 au total), alors que le Foyer féminin déclinait, perdant sur l'année précédente 23.000 repas. Cette différence s'est encore marquée l'année suivante (1921), et cependant, on la constate sans tristesse, l'attribuant surtout à la situation trop exiguë du Foyer féminin, qui devrait pouvoir offrir à sa clientèle des salles plus vastes et plus nombreuses, non pas tant pour de la nourriture matérielle que pour de la nourriture spirituelle! Le Foyer féminin est, en effet, le lieu de rencontre d'un grand nombre de Sociétés féminines qui y tiennent leurs séances, et est en train de devenir de ce fait un des centres sociaux les plus vivants de Lausanne, réunissant les courants d'idées, de ligues d'utilité sociale, de groupements féministes, etc., et ceci vaut bien la perte de quelques repas! Ce rôle de centre, le Restaurant sans alcool l'a lui aussi joué en quelque mesure pendant le Congrès antialcoolique international de 1921, et on ne peut qu'en féliciter les deux institutions; car, que deviennent les plus belles idées si leurs partisans ne trouvent quelque part un coin paisible dans une atmosphère sympathique et harmonieuse, pour reprendre haleine, se rencontrer, échanger leurs vues, avant de reprendre la lutte pour les défendre?

VENTE AU NUMÉRO

Le *Mouvement Féministe* se vend au numéro aux adresses suivantes :

Librairie Eggimann, 40, rue du Marché, GENÈVE
Librairie Prior, Cité, 16, GENÈVE
Papeterie Champod-Buffer, place de l'Ours, LAUSANNE
Librairie papeterie Sandoz-Mollet, rue du Seyon, NEUCHÂTEL
Librairie Francke, Bubenberglplatz, BERNE
Magasin de tabacs Fischer, avenue de la Gare, FRIBOURG
Librairie Steck, MOUDON
Kiosque de journaux Henchoz, TERRITET